047-200068922-20231002-942023-DE

Requ leamble of the fortholder

Département de Lot et Garonne

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 02 octobre 2023

Nombre de membres du conseil : 46

Quorum: 24

En exercice: 46

Présents à la réunion (à l'ouverture): 43

Date convocation: 26/09/2023

Pouvoirs de vote: 1

Date d'affichage: 26/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°94-2023 – Développement Economique

Acquisitions foncières complémentaires à vocation économique -

Secteur Contine - Pôle d'activités de la Confluence

Annexe 7: plan Contine

Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Préfecture : 09/10/2023 Publication : 09/10/2023

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					T
	LARRIEU Catherine	Х	= 0				
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	Х					-
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X					$\top$
	MELON Christophe	X					1
	BEUTON Michèle	X					$\top$
	JACOB Joël	Х					
	LEVEUR Brigitte	X					T
	PEDURAND Michel	X			Arrivée à 17h45 – délibération 88-2023		T
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X			2. (1990) Hours Control of the Head of the	_	+
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas			X	Pouvoir à BOUSQUIER Philippe		T
DAMAZAN	MASSET Michel	X			Arrivée à 17h45 – délibération 88-2023		
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					T
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					T
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					T
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe		X		Suppléé par PALADIN Martine		T
MONHEURT	ARMAND José	X					$\top$
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X					+

Délibération 94-2023 1/3

## AR Prefecture

047-200068922-20231002-942023-DE

Reçu le 09/10/2023

NICOLE	COLLADO I <sup>a</sup> ançois	X			
100	LARROY Jacques	X			
PORT-STE-MARIE	GENTILLET J-Pierre	X			
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale	X			
	BOUSQUIER Philippe	X			
PRAYSSAS	RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X			
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X			
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X			
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X			
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X			
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X			
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X			
Soit, pour cette séance :		-	15	1	

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Nathalie BUGER

Délibération n°94-2023 – Développement Economique Acquisitions foncières complémentaires à vocation économique – Secteur Contine - Pôle d'activités de la Confluence Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 09/10/2023

Presecture: 09/10/2023
Publication: 09/10/2023

Annexe 7 : plan Contine

### Exposé des motifs :

Monsieur le Président et Monsieur Jacques Larroy, Vice-président en charge du Développement Economique, présentent les éléments suivants :

Dans le cadre du développement de la Zone d'Activités de la Confluence sur le secteur de Contine, l'aménagement d'un rond-point est proposé sur la route départementale 143. Celui-ci est rendu nécessaire pour sécuriser ce secteur et permettre l'accès à la parcelle

#### **ందిందిందిందిందిందిందిం**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 1.1.6 relatifs à la politique foncière, Vu la délibération n°66-2022 du 11/07/2022 approuvant l'acquisition de 130 034 m2 au lieu-dit « Contine », Vu la délibération n°108-2022 du 12/12/2022 approuvant l'acquisition de parcelle ZC030 pour la réalisation d'un rond-point,

Vu la délibération n°16-2023 du 27/03/2023 approuvant la modification n°2 du Plu de Damazan, permettant l'ouverture de la réserve foncière de Contine.

Considérant la demande de l'entreprise d'Altarea relative à la desserte de la parcelle destinée à accueillir la future plateforme logistique sur le site économique de Contine,

Considérant le projet d'aménagement du rond-point défini en concertation avec le Conseil départemental. Il est proposé l'acquisition de la parcelle ZC 116 sise commune de Saint Léon, pour une superficie maximale de 300 m² sur un total de 19 726 m², jointe en annexe de la présente délibération.

Le prix proposé et accepté est <u>de 7.5€/m2</u>. La superficie exacte sera précisée lors du bornage dans la limite définie ci-dessus.

Considérant que la délibération n°108-2022 du 12/12/2022 ne correspond plus aux besoins de l'établissement dans le cadre de la réalisation du rond-point qui est déplacé sur une autre parcelle, il est proposé de retirer cette délibération,

Ouï cet exposé,

#### AR Prefecture

047-200068922-20231002-942023-DE Reçu le 09/10/2023

e Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

45 Voix pour - 1 Voix contre (Madame Nathalie Buger) - 0 Abstention

- Décide de retirer la délibération n°108-2022 du 12/12/2022 approuvant l'acquisition de parcelle ZC030 pour la réalisation d'un rond-point,
- 2. Valide l'acquisition d'une partie de la parcelle ZC116, située sur la commune de Saint Léon, au prix de 7,50€ le m² correspondant à l'emprise du rond-point,
- 3. Dit que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- 4. Dit que les crédits sont inscrits au Budget annexe ZAE 3,
- 5. Autorise le Président de la Communauté de Communes, à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à l'acquisition de cette parcelle et à signer l'ensemble des documents liés à cette acquisition.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

Michel MASSETUNAU

COTEAUX de PRAYSSAS

La secrétaire de séance,

Nathalie Buger

Délibération 94-2023 3/3